

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

105^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 19 février 2019 à 17 h, au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Madame Roxanne Thibeault, présidente
Monsieur Pier-Olivier Cloutier Boily, commissaire
Madame Andrée Verreault, commissaire
Madame Nathalie Savard, commissaire
Madame Nancy Verreault, vice-présidente
Madame Patricia Brassard, commissaire-parent

Aussi présentes : Madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour / acceptation

CE190219-01 Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

1.2 Procès-verbal / Dispense de lecture et acceptation

CE190219-02 Sur la proposition de madame Andrée Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2019 (102^e réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter le procès-verbal.

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

3. OBJETS DE DÉCISIONS

3.1 Calendrier des jours chômés et payés : projet pour consultation

Considérant l'analyse faite par le Service des ressources humaines en respect des différents encadrements légaux et en respect du projet de calendrier scolaire 2019-2020;

CE190219-03

Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet du calendrier des jours chômés et payés pour l'ensemble du personnel pour l'année 2019-2020, tel que déposé et de soumettre ce projet en consultation auprès des différentes associations.

3.2 Location d'un terrain en faveur de Ville d'Alma

Considérant que la Ville désire aménager, au printemps 2019, des terrains de tennis extérieurs, et ce, dans le prolongement de ses services de loisirs et de sports desservis par le Centre multisport et le Centre Mario-Tremblay;

Considérant que la Commission scolaire dispose d'une parcelle de terrain derrière son immeuble abritant le CFP Alma (Pavillon Bégin) et le Pavillon Wilbrod-Dufour qu'elle est disposée à louer à Ville d'Alma pour l'aménagement de ses terrains de tennis;

Considérant qu'en contrepartie de la location de cette parcelle de terrain, la Commission scolaire pourra utiliser gratuitement les terrains de tennis et qu'elle bénéficiera aussi de places de stationnement pour le Pavillon de l'employabilité du Centre de formation générale des adultes, dans un nouvel espace de stationnement à être aménagé par la Ville;

Considérant que la durée prévue pour le bail est de 25 ans;

CE190219-04

Sur la proposition de madame Andrée Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- De consentir un bail en faveur de Ville d'Alma sur une parcelle de terrain située derrière l'immeuble abritant le CFP Alma (Pavillon Bégin) et le Pavillon Wilbrod-Dufour pour permettre à la Ville d'aménager des terrains de tennis extérieurs;
- Que ce bail soit d'une durée de 25 ans;
- Que madame Roxanne Thibeault, présidente et madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, soit autorisées à signer le bail à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.3 Achat de licences Microsoft : mandat pour achat regroupé

Considérant qu'avec l'implantation du plan numérique en éducation, déposé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juin dernier et le déploiement des différents portails Mozaik (élèves, enseignants et parents) de la GRICS, le service des ressources financières et informatiques doit fournir à tous les acteurs de la Commission scolaire une plate-forme de collaboration unique et performante;

Considérant l'analyse des besoins qui en découlent effectuées par le Service des ressources financières et informatique;

Considérant que l'acquisition de licences Microsoft permet d'atteindre les objectifs souhaités autant pour les activités administratives des différents services que pour la continuité de l'implantation de Office 365 auprès des enseignants, des élèves et de l'ensemble du personnel;

Considérant l'invitation de Collecto Services regroupés en éducation (Collecto) à joindre son regroupement d'organismes pour l'acquisition de licences Microsoft pour les commissions scolaires

Considérant que l'appel d'offre public vise la conclusion d'un contrat d'approvisionnement à commande d'une durée d'un an (du 01/06/2019 au 31/05/2020) avec 2 options de renouvellement d'un an chacune;

Considérant les nombreux avantages de mandater Collecto pour cet achat regroupé;

Considérant le mandat d'achat soumis par Collecto;

Considérant que la Commission scolaire a transmis à Collecto le 8 février dernier un engagement conditionnel à l'obtention des autorisations nécessaires du dirigeant d'organisme.

CE190219-05

Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Collecto à lancer un appel d'offres au nom de la commission scolaire et à l'identifier comme une Organisation participante au contrat qui sera conclu;
- D'autoriser Collecto à établir les conditions des documents d'appel d'offres selon les modalités établies au mandat d'achat;
- De s'engager pour toute la durée du contrat et de ses renouvellements à s'approvisionner auprès du ou des adjudicataires et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté;

- D'accepter la durée de ce mandat de 12 mois qui se renouvellera automatiquement lors des renouvellements de contrat, le cas échéant, la validité maximale de ce mandat étant de 36 mois.

3.4 Frais de déplacement

Considérant les mesures de contrôle en place au sein de la structure financière de la Commission scolaire (décision CC061219-10);

Considérant qu'en application de ces mesures, les demandes de remboursement des membres du conseil des commissaires et de la direction générale pour les frais de déplacement encourus dans le cadre de leurs fonctions doivent être approuvées par le comité exécutif;

Considérant les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 22 janvier et le 18 février 2019 soumises au comité exécutif pour approbation;

Considérant que ces demandes de remboursement ont fait l'objet d'une vérification de conformité par rapport à la politique en vigueur à la Commission scolaire;

Considérant que ces demandes sont raisonnables;

CE190219-06

Sur la proposition de madame Andrée Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 22 janvier et le 18 février 2019.

4. INFORMATION

Aucune

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE190219-07

Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 15.

Roxanne Thibeault
Présidente

Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et secrétaire générale